

# ALERTE SÉCHERESSE

## INTERDICTIONS

à partir du réseau d'alimentation en eau potable



Arrosage pelouses  
et massifs fleuris



Arrosage  
jardins potagers



Arrosage  
espaces verts



Remplissage et  
vidange des  
piscines privées  
de plus d'1 m<sup>3</sup>  
sauf en chantier



Lavage des  
véhicules à domicile



Nettoyage des  
toitures, trottoirs,  
façades  
sauf par une collectivité  
ou une entreprise  
de nettoyage